



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **22 juin 2021**Compte rendu affiché le **null null null**Date de convocation du conseil municipal le **18 juin 2021**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI
Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS
Véronique STAGNOLI à Philippe MOINE
Christine JACOB à Muriel LECERF
Abdoulaye SOW à Nadia LAKEHAL**

Membres absents :**Mustapha USTA**

Objet :

Subvention à l'USEP : Organisation des Jeux Vaulx'lympiques

V_DEL_210622_6

Rapport de Monsieur ROCHER,

Mesdames, Messieurs,

Avec l'obtention du label « Terre de Jeux 2024 », la Ville de Vaulx-en-Velin partage l'ambition de faire vivre les valeurs véhiculées par les jeux olympiques, celles de partage, de fraternité et de dépassement de soi, auprès particulièrement de ses plus jeunes habitants dans la perspective des « Jeux Paris 2024 ». Elle entend mobiliser le réseau associatif vaudais et soutenir les initiatives qui s'inscrivent dans les objectifs de « Terre de Jeux 2024 ».

Dans ce cadre précis, L'USEP de Vaulx-en-Velin organise les 9èmes Jeux Vaulx'lympiques du 1er juin au 25 juin 2021. L'organisation des activités, adaptées aux contraintes sanitaires, est prévue pour les classes de maternelles jusqu'au CM2.

L'événement qui rassemble près de 2500 écoliers et 10 groupes scolaires, se déroule autour de plusieurs temps forts :

- cérémonie d'ouverture le 1^{er} juin sur la place de la Nation avec, notamment, l'allumage de la flamme olympique ;
- découverte et pratique du e-sport ;
- découverte et pratique de plusieurs disciplines sportives ludiques, en lien avec les clubs vaudais ;
- cérémonie de clôture le 24 juin au parc Elsa Triolet.

Les objectifs des Jeux Vaulx'lympiques reposent sur la pratique sportive, la citoyenneté, l'ouverture culturelle et la solidarité. Ces Jeux seront l'occasion d'organiser des épreuves sportives où les rencontres seront un moyen d'appréhender les notions d'esprit sportif, de respect de l'autre et de dépassement de soi.

Le contexte sanitaire n'a pas permis à l'organisateur de s'appuyer autant que souhaité sur des financements privés et de conserver le fonctionnement initialement prévu. Aussi, pour permettre la bonne réussite de cet événement et pour faire vivre le label « Terres de Jeux 2024 », obtenu en octobre 2019 par la Ville, je vous propose d'apporter un soutien à l'USEP, au titre de l'organisation des Jeux Vaulx'lympiques à hauteur de 10 000€.

Ce projet sportif et éducatif a fait l'objet d'une demande de financement complémentaire dans le cadre des « Cités Educatives », car il propose des ateliers aux écoliers également pendant le temps scolaire, et permet également aux parents de jouer un rôle actif dans la préparation et l'animation des activités aux côtés de leurs enfants.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000€ à l'USEP ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20210622-V_DEL_210622_6-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la demande de l'USEP ;

Considérant l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions et d'assurer la continuité de leur fonctionnement sur le territoire de la commune ;

Entendu le rapport présenté le 22 juin 2021 par Monsieur Michel ROCHER, onzième adjoint, délégué au Sport ;

Après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'attribuer une subvention de 10 000€ à l'USEP ;

Nombre de suffrages exprimés : 42
Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 22 juin 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#